

TVA à la charge de la commune	Montant de l'opération en € TTC
53.800 €	322.800 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire concernant le projet d'aménagement concernant la sécurisation routière des abords du collège ;
- **APPROUVE** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire selon le tableau présenté ci-dessus;

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention des subventions et pour mener à bien la réalisation de cette

Opération n° 008-200034502-20180411-20181104-0027-DE

Accusé certifié exécutoire

19 Réception par le préfet : 26/04/2018	17 Publication : 30/04/2018
---	-----------------------------

2	représentés
19	Pour :
0	Abstention :
0	Contre :
19	Members en exercice :
2	Members présents :

Ainsi fait et délibéré le 11 Avril 2018

Pour copie conforme

Le Maire
Laurent DUMARKI

